

Motion 2134

pour la promotion du logement intergénérationnel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la pénurie de logements reste sévère, malgré les efforts entrepris et les progrès accomplis ;
- que, d'une part, les revenus des jeunes en formation sont en règle générale faibles, tandis que, d'autre part, le maintien à domicile des personnes âgées est, à juste titre, l'option privilégiée par notre canton ;
- que, pour diverses raisons, le logement intergénérationnel (chambre contre services) ne se développe pas à Genève, seule la collocation (chambre contre loyer) étant répandue,

invite le Conseil d'Etat

à définir, le cas échéant à promouvoir, un concept de logement intergénérationnel (chambre contre services) par un programme mettant en relation jeunes et aînés par le biais de structures existantes telles que le bureau des logements de l'Université de Genève, les services compétents des autres centres de formation (HES par exemple) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).